

QUEL AVENIR POUR LES RETRAITES ?

Quel avenir pour les retraites ?

Depuis plusieurs années, on assiste à une certaine prise de conscience concernant la nécessité d'une réforme des retraites pour faire face à l'échéance de 2005. Citons par exemple une émission sur Antenne II qui avait mis aux prises Alain Madelin, Michel Rocard et Marc Blondel durant une heure... entre 23 heures et 24 heures. Certes il y eut débat, mais fort peu d'analyses et encore moins de propositions concrètes remplacées par quelques banalités : Alain Madelin a annoncé que le système actuel ne pouvait être pérennisé, Michel Rocard a rappelé qu'il avait commandé un rapport en 1990, Marc Blondel a demandé au pouvoir politique de préparer une nouvelle répartition du PIB....

Aucun chiffre ne fut énoncé, aucun constat ne fut présenté et à fortiori aucune prospective ne fut présentée aux téléspectateurs.

Pour les rapports de prospective, c'est différent : ils continuent de s'accumuler en énonçant quelques mises en garde vite étouffées par les gouvernants en place qui se hâtent d'instituer une nouvelle commission chargée d'initier une nouvelle étude. Après le rapport Rocard, ce fut ainsi le rapport Charpin, puis celui du « conseil d'orientation des retraites » lancé par Lionel Jospin et qui s'appuyait sur les hypothèses irréalistes d'une croissance de 2,5 à 3 % par an et d'un plein emploi garanti pour 2010. Enfin, le 3 février dernier, JP Raffarin a signalé l'urgence du problème, devant le Conseil Economique et Social.

Que disent d'abord les responsables politiques et syndicaux ?

1- Pour quelques uns, les retraites restent supérieures aux salaires des jeunes générations menacées en outre par le chômage. Les contributions versées par les retraités durant près de 40 ans ont été faibles et les droits acquis devront être remis en question. Le mot d'ordre des années 1970, "*solidarité avec les anciens*", devrait laisser place à une nouvelle donne sociale "*priorité aux jeunes*".

2- Pour les dirigeants de la Caisse d'assurance vieillesse (CNAV), le système actuel aménagé peut garantir des retraites décentes aux générations actuelles et aux générations futures (publicité radiophonique officielle).

3- Pour les syndicats comme FO, non seulement il faut garantir le système actuel, mais ils estiment que l'érosion des retraites fut continue depuis plusieurs années (manifestation de novembre 1998) et qu'il faut les revaloriser. Aucun droit acquis ne doit être remis en cause.

4- Pour certains élus qui bottent en touche, il faudrait constituer des réserves pour limiter les difficultés à venir des régimes par répartition et autoriser les régimes complémentaires de capitalisation.

En réalité les politiques de tout bord refusent de présenter une véritable analyse de

l'évolution des retraites, alors qu'il est facile d'étudier les données publiées par l'INSEE pour prévoir, dans les grandes lignes, l'avenir des différents régimes qui se retrouveront tous en faillite à partir de 2005, avec l'arrivée des jeunes retraités du baby-boom des années 1945-50.

Il est vrai que la notion de retraite n'existait pas à la fin du siècle dernier pour la simple raison qu'en 1880 il n'existait pas de retraités : l'espérance de vie ne dépassait pas 40 ans pour les hommes comme pour les femmes. En 1940 la retraite restait encore l'exception : l'espérance de vie était alors de 55 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes. Ce n'est qu'à partir de 1970 que les retraités commencent à constituer une catégorie sociale spécifique avec une espérance de vie de 65 ans pour les hommes et de 73 ans pour les femmes.

Qu'en est-il aujourd'hui ? L'espérance de vie atteint 82 ans pour les femmes et 74 ans pour les hommes : les plus de 60 ans constituent désormais 20 % de la population, mais cette tranche d'âge représentera 25 % en 2015 et 27 % en 2020.

Quel est la signification financière de cette réalité incontournable ?

Selon l'OCDE les droits à la retraite atteignent déjà les montants suivants :

- 100 % du PNB aux USA;
- 150 % au Japon, en Grande Bretagne et en Allemagne;
- 220 % en France.

Les retraites par répartition en France (environ 1 200 milliards de francs par an en 2000)

Une charge importante, qui va donc croître très rapidement à partir de 2005 et devra être entièrement supportée par les générations suivantes, (puisqu'il n'existe pratiquement pas de réserves financières). Cette dette repose en effet sur une proportion d'actifs qui se réduit d'année en année : en 1960 il y avait 4 actifs pour un retraité et en 2000 il n'y avait plus que 1,7 actif pour un retraité. Qu'en sera t-il dans quelques années, lorsque chaque actif, dans un univers économique difficile, devra entretenir un retraité ? On trouve la réponse à la page 130 du rapport demandé par le gouvernement Jospin : il manquera plus de 75 milliards d'Euro en 2020 (500 milliards de francs), soit 5 milliards d'Euro supplémentaire chaque année à partir de 2005 (35 milliards de francs). Le montant annuel des retraites à payer passera donc en 2020 de 1 200 à 1 700 milliards de francs, à condition que la croissance reste au rendez vous et que le plein emploi soit réalisé en 2010.

Cette solidarité, tant prônée, s'apparente à l'irresponsabilité. Pour les retraités de demain la prévision est facile à énoncer : comme les actifs refuseront de voir leurs cotisations devoir être pratiquement doublées, cette même solidarité servira de mot d'ordre pour faire admettre à l'opinion que le budget retraite doit se stabiliser. On répartira alors une enveloppe fixe chaque année ce qui implique une réduction à terme de 25 à 50 % du montant des retraites. A l'heure actuelle les retraites représentent 12 % du PIB : peut être les actifs admettront-ils d'aller jusqu'à 15 %... mais certainement pas 25 %. Il faudra alors répartir la pénurie au nom de la solidarité en commençant par la durée de cotisation qui devra passer à 40 ans puis 42 ans.

Comment en est on arrivé à une telle situation ? Les Français répuant à admettre la

nécessité de réformer les concepts issus de la guerre, les gouvernants ont du constamment augmenter les prélèvements, passés en 25 ans de 37 à 45 % du PIB, afin de colmater à court terme les exigences des secteurs protégés. Il est clair qu'une telle politique de fuite en avant asphyxie progressivement la croissance économique, l'emploi et par voie de conséquence les retraites.

La croissance peut elle consolider les régimes des retraites par répartition ?

La réponse est nuancée. Deux cas sont à considérer.

1- La croissance touche les secteurs productifs et les services marchands : elle génère alors des richesses supplémentaires et des emplois sources de cotisations pour les régimes de retraite.

2- La croissance touche les secteurs non marchands (la fonction publique). Non seulement ces emplois n'apporteront aucune cotisation, mais ils généreront de nouveaux impôts qui réduiront le pouvoir d'achat des actifs et des retraités.

Il faut savoir en effet que le PIB reste la seule forme de comptabilité qui additionne les recettes et les dépenses : le recrutement de 100 000 fonctionnaires supplémentaires créera une croissance nominale, alors qu'elle constitue une dépense trouvant sa contrepartie dans les impôts ou un accroissement de la dette publique.

La dépense publique est certes nécessaires mais la France souffre d'un excès de services non marchands : 8 à 10 points de PIB de plus que l'Allemagne. Cette obésité du tertiaire non marchand explique, pour une grande part, des prélèvements supérieurs de 8 à 10 points à la moyenne européenne et de 15 points supérieurs à ceux des USA et du Japon.

Les autres effets pervers d'un système de répartition sans réserves financières

Les régimes de retraite par répartition distillent d'autres effets pervers, car la maxime d'Helmut Schmidt, ancien chancelier social-démocrate, reste toujours d'actualité :

“ les bénéfices d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après demain ”.

Pour créer des emplois il faut à la fois une demande activée par la croissance et des capitaux, car chaque emploi réclame un investissement d'environ 200 000 francs dans les services, 1 million de francs dans l'industrie et davantage encore dans l'agriculture. Ce n'est pas le cas pour la France qui privilégie une économie mixte avec un système de répartition de la richesse nationale quasi généralisé impliquant que l'on attribue à chaque catégorie sociale une part du PIB annuel, tout en accordant aux catégories les plus actives des avantages payables à terme, en particulier dans le domaine des retraites. La retraite par répartition accorde des droits payables 40 ans plus tard, par la génération qui sera alors au travail mais qui n'a pas été consultée sur l'effort qu'elle acceptera de consentir pour entretenir ses aînés.

A l'heure actuelle nos régimes de retraite ne constituent même pas des réserves capables de faire face à l'augmentation de la durée de vie : 3 mois d'espérance de vie supplémentaire par an impliqueraient logiquement de mettre en réserve au moins 3 % des cotisations reçues. Ce n'est pas le cas : le budget est régulièrement en déficit le régime général de la CNAV ne possède aucune

épargne et les régimes complémentaires voient déjà se réduire leurs maigres réserves (un an de cotisation). Quant aux retraites de fonctionnaires c'est aussi une bombe à retardement car le système, conçu il y a 50 ans, ne tient aucun compte de l'allongement de la durée de vie : son déficit atteindra plusieurs dizaines de milliards de francs qui se cumuleront année après année à partir de 2005.

Le budget de l'Etat est-il à même de combler les déficits ? Non car il doit gérer une dette publique de 6 000 milliards de francs qui, elle aussi, devra être remboursé par les générations à venir. Tôt ou tard les gouvernants seront conduit à réduire les prestations des catégories les moins vindicatives. Comme les retraités du privé semblant une catégorie peu défendue, on amputera leurs prestations au nom de la solidarité avec les jeunes, après leur avoir demander pendant des années, de cotiser pour des aînés qui eux n'avaient jamais cotisé. Quant à la fonction publique, les syndicats veillent à ce que les avantages acquis ne soient pas remis en cause, même si leurs mandants bénéficient, comme les autres catégories de la population, de l'augmentation de l'espérance de vie.

Voyons un peu les chiffres .

- Pour un actif payé 10 000 francs par mois, les cotisations retraites du régime général et de l'ARRCO s'élèvent à environ 15 % du salaire soit 18 000 francs par an.
- Pour un cadre payé 20 000 francs par mois les cotisations sont aussi de 15 % sur la tranche supérieure au plafond (13 330 francs/mois) soit 36 000 francs par an.
- Pour un fonctionnaire, la cotisation est limitée à 7,85 % du salaire, la retraite est calculée sur les derniers émoluments et elle est indexée, non sur les prix comme dans le privé, mais sur l'évolution des salaires.

Que donnerait la capitalisation privée ou publique ?

Cumulés sur 40 ans les cotisations versées atteignent en moyenne 720 000 francs pour le salarié et 1 400 000 francs pour le cadre. Capitalisées au taux de 5 %, les cotisations permettraient facilement d'attribuer au salarié une rente de 70 000 F et au cadre une rente de 140 000 francs ... tout en laissant intact un capital équivalent à la somme des cotisations versées (700 000 F et 1 400 000 F) qui pourrait être versé à leurs héritiers. Le cadres supérieurs ont souvent la possibilité de se constituer un capital par ailleurs, ce qui n'est pas le cas de la grande majorité des salariés modestes : la retraite par capitalisation ou de répartition avec constitution de réserves leur donnerait la possibilité de se constituer un pécule qui aiderait leurs enfants à entrer dans la vie active. Il ne faut pas oublier non plus que des réserves financières assurent aussi un revenu et un capital indépendant de la durée de vie et du nombre d'actifs.

Le système de répartition français était faussé dès l'origine, car les salariés partis à la retraite entre 1950 et 1980 ont reçu des retraites alors qu'ils n'avaient pratiquement pas cotisé. La solidarité pouvait expliquer cette décision pour les années d'après guerre, mais la pérennité d'une répartition ne tenant pas compte de l'évolution démographique a fait perdre aux retraités actuels la moitié de leurs cotisations : la sanction du système tombe lorsque la fuite en avant se heurte à la fois au

chômage et à l'allongement de la durée de vie qui atteint trois ou quatre mois par an, soit 7 ans en 20 ans. L'état de retraité qui fut longtemps une exception est devenu, et il faut s'en féliciter, une tranche de vie active qui dure 20 ans et plus.

La capitalisation (même en crise), privée ou publique, draine une masse d'argent considérable qui irriguent les entreprises et par voie de conséquence l'emploi. Voici les chiffres des principales capitalisations boursières 2003.

	Capitalisation boursière	% de prélèvement (social + fiscal)	Taux de chômage
New York (USA)	9 000 Mds Euro. (1)	30 % du PIB	6 %
Tokyo (Japon)	2 000 Mds Euro. (1)	30 %	4 %
Paris	900 Mds Euro. (1)	45 %	9 %
Londres (GB)	1 800 Mds Euro. (1)	34 %	5 %

Ces chiffres sont en forte progression depuis fin 2003.

La bourse de New York représente dix fois la valeur de celle de Paris, et celle de Londres deux fois et demi. Comme le tiers de ces sommes provient de la capitalisation des retraites, on perçoit l'aspect bénéfique du système sur l'économie et sur l'emploi. Imaginons une bourse française qui capitaliserait 10 000 milliards de francs au lieu des 5 000 actuels (830 milliards d'Euro) : ce serait 1 à 2 millions d'emplois stables qui pourraient être créés. Il est de bon ton en France de critiquer la première puissance mondiale, mais sachons reconnaître que les USA tentent d'associer investissement, croissance et emploi.

A l'inverse un système par répartition sans réserves financières révèle ses effets négatifs lorsqu'il oblige à une constante augmentation des prélèvements puisque l'Etat veut compenser l'insuffisance des investissements privés créateurs d'emplois en gonflant son endettement qui, répétons le, dépasse 60 % du PIB. On rentre alors dans la spirale pernicieuse des prélèvements croissants avec leurs conséquences :

- course à la productivité et à la délocalisation;
- limitation des capacités d'investissement;
- insuffisance du nombre de nouvelles entreprises;
- création d'emplois dans les services non marchands sources à la fois de PIB fictif et de nouveaux impôts.

Au niveau social on s'aperçoit, avec le temps, que le système des retraites par répartition se voulait un exemple de solidarité, mais sans vouloir prendre en compte les conséquences à long terme du système. Il sanctionnera de ce fait les générations à venir, qui ne sont évidemment pas consultées, et interdit les investissements qui auraient pu leur fournir des emplois. Que se passera-t-il si un jour les jeunes générations récusent le système en accusant leurs aînés de leur avoir légué une montagne de dettes ?

Le temps presse et il est indispensable de prévoir dès aujourd'hui une montée en charge progressive d'une capitalisation publique ou privée, en sachant que réparer 40 ans de facilités

illusoire demandera de longs délais. Si l'on songe que les déficits public et la dette représentent eux aussi des charges payables à terme, on reste surpris par les prises de position qui dénoncent les critères de bonne gestion et défendent une gestion aveugle des retraites par répartition au nom de la solidarité. Dans les deux cas on privilégie un court terme qui sanctionnera les générations suivantes : ce n'est pas de la vraie justice sociale.

A juste titre les Français mettent au premier plan de leurs préoccupations les problèmes du chômage qui touche officiellement 9 % de la population active, car les statistiques ne prennent pas en compte ni les stagiaires, ni les RMI.

Quelle relation y a-t-il avec les retraites ? Cette relation est claire et reprend le dialogue de la cigale et de la fourmi : *“la cigale se trouva fort dépourvue lorsque la bise fut venue”*. Si les générations à venir, estimant le poids de la dette insupportable (6 000 milliards de Francs de dette publique et 10 000 milliards de F. de droits à la retraite), refusent l'héritage en estimant que leurs aînés auraient dû épargner au lieu de dépenser, quelle réponse pourra leur être donnée ?

La répartition qui ne constitue pas de réserve pour tenir compte de l'évolution du ratio actifs/retraités, obère l'avenir de nos descendants, dévalue la notion de solidarité. Il est encore temps de réagir en initiant progressivement une épargne qui assurerait à la fois l'emploi et les retraites. Les dernières mesures décidées ne vont malheureusement pas dans ce sens.

Comment constituer cette épargne ? La mutation demanderait une génération soit 25 ans en attribuant au nouveau système 1/2 à 1 point de PIB (35 milliards à 70 milliards de francs), selon la conjoncture.

Les nouveaux contrats d'assurance vie (fonds DSK) iront-ils dans cette voie ? Ils viseraient à drainer 100 milliards de francs par an investis pour moitié dans les sociétés françaises. Pour dynamiser les PMI 6 milliards leur seraient consacrés (sociétés non cotées ou inscrites au nouveau marché et au marché OTC (ouvert à toute cession)). Rappelons que l'encours de l'assurance vie représente à l'heure actuelle 3 000 milliards de francs.

La deuxième moitié du XX^{ème} siècle a vu émerger une nouvelle catégorie sociale, les retraités, et les jeunes générations savent qu'elles doivent préparer déjà une longue période inactive encore dénommée retraite. Comme nous l'avons vu, le monde anglo-saxon fait de cette novation sociologique un des piliers de son développement économique avec la montée en puissance des fonds de pension. En revanche, les pays latins et la France en particulier, n'ont pas encore admis que l'impératif de responsabilité précède celui de solidarité puisque chaque génération est d'abord responsable d'elle-même et ensuite responsable de l'avenir de ses enfants.

Les régimes de retraite par capitalisation (privés ou publics), en répondant à ces deux objectifs, se révèlent à la fois plus équitables et plus efficaces que les systèmes de répartition sans réserves financières et qui ne tiennent pas compte de l'augmentation de l'espérance de vie. Une telle carence pénalise de ce fait la croissance et le niveau de vie des actifs.

Le poids des réalités devant s'imposer tôt ou tard, hommes politiques, syndicalistes, banques

et assurances doivent se préparer à cette mutation indispensable de notre système économique.

De son côté, la géopolitique constate que la mondialisation entreprise sous l'égide des USA sélectionne les solutions socio-économiques qui réussissent et écarte celles qui échouent. La retraite par répartition sans réserve financière, se révèle à la fois socialement injuste et antiéconomique : elle ne pourra longtemps encore échapper à la sanction du bilan et à sa remise en cause par les jeunes générations.

Tony Blair, devant l'Assemblée nationale française, fort de ses 5 % de chômage, n'hésitait pas à délivrer son message : *“la gestion de l'économie n'est ni de droite ni de gauche, ce qui compte c'est ce qui marche”*. On ne voit pas comment l'avenir des retraites échapperait à cette évidence.

La Norvège, pourtant sociale démocrate, elle aussi, a si bien compris la réalité du problème des retraites, qu'elle met en réserve, avec son budget en excédent, 1 à 2 points de PIB chaque année pour les retraites du futur. Elle se retrouve aujourd'hui avec des réserves de capitalisation supérieures à la moitié du PIB... alors que la France traîne une dette supérieure à 60 % de ce même PIB. Où est la faute ? Le procès des gouvernants qui depuis 20 ans masquent une faillite annoncée devra un jour être ouvert et cette carence sanctionnée politiquement.

LES CHIFFRES CLEFS

Espérance de vie

1880 : 40 ans (Homme et Femme)

1940 : 55 ans (H) et 60 ans (F).

1970 : 65 ans (H) et 73 ans (F)

1995 : 73 ans (H) et 82 ans (F)

2040 : 81 ans (H) et 89 ans (F)

Evolution du nombre de retraités

1959 : 7 millions de retraités avec 4,6 actifs pour un retraité

1986 : 9 millions de retraités avec 2,7 actifs pour un retraité

2000 : 12,5 millions de retraités avec 1,7 actif pour un retraité

Les retraités

Régime général : 8 millions de retraités . Agriculteurs : 2 millions de retraités

Fonctionnaires : 1,5 million de retraités. Collectivités locales : 500 000 retraités

SNCF : 350 000 retraités. RATP : 45 000 retraités. EDF-GDF : 135 000 retraités

Retraite du régime général. Maximum 50 % du plafond SS (13 330 francs/mois), soit 6 600 francs par mois (1 000 Euro) avec deux conditions :

- 151 trimestres de cotisation et prise en compte des 11 meilleures années pour les salariés nés en 1934

- 160 trimestres de cotisation et prise en compte des 20 meilleures années pour les salariés nés en 1948

Régime ARRCO des salariés (créé en 1961) :

- 14 millions de cotisants et 8 millions de retraités

- 109 milliards de cotisations et 113 milliards d'allocations (1 année de réserve)

- Valeur du point AGRR : 2,30 francs (20 francs de cotisation pour un point)

Régime AGIRC des cadres (créé en 1947) :

Valeur du point : 2,33 francs (20 francs de cotisation pour un point)

Régime des fonctionnaires : retraite basée sur les 6 derniers mois d'activité après 150 trimestres d'activité (75 % du salaire). Régimes spéciaux : retraite à 55 ans

Cotisations

Régime général	8,2 % du salaire (patronal), 6,5 % (salarié)
ARRCO (salariés)	3,37 % du salaire (patronal), 2,25 % (salarié)
AGIRC (cadres)	10,2 % du salaire (patronal), 5,1 % (salarié)
Fonction publique	7,85 % du salaire

Que pensent les Français ? (Le Monde du 12 mars 2003)

1- Quelle réforme serait pour vous acceptable ?

Allongement de la durée de cotisation	42 %
Forte augmentation des cotisations	28 %
Retraite moins importante	20 %
Sans opinion	10 %
TOTAL	100 %

2- Pour sauvegarder le système des retraites des fonctionnaires, faut-il :

Aligner leur cotisation sur celle du privé ?

Ne pas allonger la durée des cotisations ?

Salariés du public : 55 % pour l'alignement, 41 % contre

Salariés du privé : 81 % pour l'alignement, 15 % contre

Opinions des partis

Parti socialiste 63 % pour l'alignement

UDF 85 % pour l'alignement

UMP 85 % pour l'alignement

FN 81 % pour l'alignement

3- A qui faites vous confiance ?

Au gouvernement Raffarin : 48 % plutôt confiance 48 % plutôt pas confiance

Aux syndicats : 45 % plutôt confiance 50 % plutôt pas confiance

Au Medef : 22 % plutôt confiance 22 % plutôt pas confiance

Discours de J. P. Raffarin sur les retraites

(devant le Conseil Economique et Social, le 3 février 2003)

Que disait J.P. Raffarin ?

- La dette nationale a triplé en 20 ans : 60 % du PIB soit 6 000 milliards de francs (1 000 milliards d'Euro).

Elle devra être payée par les générations futures.

- En 2000 : 550 000 départs à la retraite.

- En 2006 : 800 000 départs à la retraite .

(Le nombre de nouveaux retraités augmentera donc de 50 %).

- En 2000 : il y a 2 actifs pour un retraité.

- En 2040 : il y aura un actif pour un retraité

- En 2020 : les paiements des retraites demanderont 50 milliards d'Euro (350 milliards de francs) supplémentaires. Il faudrait alors doubler l'impôt sur le revenu ou la TVA.

- En 2020 : sur la base du système actuel, le paiement des retraites des fonctionnaires (qui ne représentent que 20 % des actifs) s'élèvera à 60 % du total des retraites.

Que proposait le Premier ministre ?

Une nouvelle concertation dont les résultats feront l'objet d'un débat au Parlement.

Le dernier rapport officiel sur les retraites que nous présentons ci-après fut édité en 2001 par le Conseil d'Orientation des retraites, organisme institué par Lionel Jospin, alors Premier ministre. Il reste aujourd'hui « Le document de référence ».

Le rapport s'intitule :

« Retraites, renouveler le contrat social entre les générations ».

Annonçant qu'il veut amorcer le débat sur les retraites cet ouvrage de 400 pages surprendra le lecteur. Pour limiter les conséquences financières du choc démographique annoncé, il ne retient en effet que des hypothèses fort peu réalistes.

Quelles sont-elles ?

Conseil
d'orientation
des **retraites**

Retraites :
Renouveler le contrat social
Entre les générations

Orientations et débats

Premier rapport
2001

(La documentation Française)

Chapitre 3

**Le scénario économique retenu
comme référence (par le Conseil d'orientation) prévoit le retour
au plein emploi en 2010
(4,5 % de chômage)**

113

Quels sont les scénarios retenus par le rapport ? (p 115)

- Un chômage ramené à 4,5 % en 2010 (p 113)
- Une croissance de 3 % entre 2001 - 2005 et de 2,6 % entre 2005 - 2010.
- Une croissance des salaires en pouvoir d'achat de 1,8 % par an entre 2001 - 2005 et de 1,6 par an entre 2005 - 2010
- Une masse salariale qui croît de 3 % entre 2001 - 2005 et de 2,6 % entre 2005 - 2010

Sur la base de ce scénario idéalisé, les besoins de nouveaux financements en 2020 sont annoncés à la page 131 du rapport :

Besoins de financement 2020 (1)

CNAV	- 71,7 ou 99,5	milliards de francs
Salariés agricoles	- 17,9	«
AGIRC	- 10,2	«
ARRCO	0	
IRCANTEC	- 3,8	«
Fonction publique	- 132,4	«
CNRACL	- 49,4	«
SNCF	- 17,9	«
IEG	- 11,3	«
RATP	- 3,9	«
CANCAVA	- 8,1	«
CNAVPL	0,9	«
Exploitants agricoles	- 30,4	«
Autres régimes	- 48,3	«
Total des déficits (2)	- 406, 2	milliards de francs

1999 les chiffres pour 2010 ne sont pas indiqués dans le rapport

2000 ce total ne figure pas dans le rapport

Remarque I

Sur la base des hypothèses idéales retenues par le Conseil d'orientation des retraites, le déficit des différents régimes s'élèverait donc en 2020 à plus de 400 milliards de francs !

En lissant la courbe sur 20 ans, il faudrait trouver 20 nouveaux milliards chaque année.

Remarque II

Pourquoi ne pas avoir étudié d'autres hypothèses d'évolution économique avec des croissances de 2 % et de 1 % ?

Réponse : elles auraient montré un déficit, non de 400 milliards de francs, mais de 800 milliards à l'horizon 2020 et l'urgence d'une réforme globale touchant le secteur privé comme le secteur public, dès cette année 2003.

BILAN ET PERSPECTIVES

Que faire, et comment pallier les carences de ces 20 dernières années ? Les différents rapports officiels furent toujours partiels ou tronqués. Il faut donc établir un bilan restaurant la réalité et étudiant des prospectives chiffrés crédibles.

Quelques certitudes se dégagent déjà malgré tout :

- Demander à tous les salariés d'accepter les mêmes normes de carrière et tenant compte de l'allongement de l'espérance de vie.

- Ne pas se défausser des carences du passé sur les générations à venir. Cet expédient, socialement inadmissible, oublie qu'un héritage qui n'est constitué que de dettes peut être récusé un jour par de nouvelles générations choquées par le comportement irresponsable de leurs aînés.

Le problème des retraites, déjà grave, dissimule l'ampleur de la crise. car la dette publique écrasante, le chômage de masse, les prélèvements supérieurs à la moyenne européenne accélèrent l'appauvrissement du Français dont le PIB individuel se révèle 50 % inférieur à celui de l'américain. Pourquoi ?

Les réformes Fillon sur les retraites

Elles ont été énoncées sur TF 1 le 24 avril 2003 et comportent dix points.

1- Durée de cotisation.

Dans la fonction publique, elle passera de 37,5 ans à 40 ans d'ici à 2008. Elle sera de 41 ans en 2012 et de 42 ans en 2013.

2- Age de la retraite.

Il reste fixé à 60 ans, mais pour ceux qui veulent travailler plus longtemps, un bonus de 5 % par an est prévu.

3- Pénalité pour retraite anticipée.

Elle sera de 3 % par année manquante, alors quelle se monte à 10 % dans le privé.

4- Niveau de retraite.

Elle devrait être garantie pour un montant égal à 66 % du salaire de référence du salarié ou à 75 % du Smig.

5- Prise en compte de la pénibilité.

Ceux qui ont commencé à travailler à 14 et 15 ans pourront partir à 58 ans. Des négociations seront ouvertes avec les branches professionnelles pour définir les métiers dits pénibles.

6- Taux de cotisation.

A prélèvements obligatoires constants, il faudra trouver 15 milliards d'Euro pour équilibrer le régime général. Neuf milliards proviendront de l'assurance chômage excédentaire de 15 milliards en 2020 ?

7- Epargne retraite.

Le mécanisme de la Préfon (régime des fonctionnaires), sera partiellement étendu aux salariés du privé.

La durée des plans d'épargne salariale créés par Laurent Fabius sera portée au-delà de dix ans.

8- Avantages familiaux.

Ils ne seront pas remis en cause.

9- Pension de réversion.

Le dispositif sera ouvert aux hommes.

10- Cumul retraite emploi.

Il sera autorisé pour une activité réduite.

Analyse des mesures gouvernementales

Devant l'ampleur du problème, (à commencer par celui des fonctionnaires), François Fillon propose un ensemble de mesures logiques. Malheureusement dans ce domaine comme pour les autres faces de l'économie, les chiffres du gouvernement reposent sur des scénarios fallacieux. C'est encore le cas avec celui du Conseil d'Orientation des retraites, accepté par le ministre des Affaires sociales.

Qui peut croire en effet à un taux de chômage de 4,5 % en 2010 ? Qui peut croire à une croissance économique de 3 % entre 2001-2005 et à une croissance de pouvoir d'achat de 1,8 % par an durant la même période ?

Le Rapport de la Cour des Comptes

La Sécurité Sociale estime le nombre de retraités à 11,7 millions alors que l'INSEE n'en compte que 10,6 millions : une différence de plus d'un million.